

**BIEKERECH**

6, Dikrecherstrooss
L-8523 Biekerech
www.beckerich.lu
info@beckerich.lu
Tél.: (352) 23 62 21 - 1
Fax: (352) 23 62 91 62

AVIS AU PUBLIC

en matière d'aménagement communal et de développement urbain

Projet d'aménagement particulier « nouveau quartier » portant sur des fonds sis à Beckerich au lieu-dit « An der Heidchen »

Il est porté à la connaissance du public qu'un projet d'aménagement particulier « nouveau quartier » portant sur des fonds sis à Beckerich au lieu-dit « An der Heidchen » a été soumis au collège des bourgmestre et échevins par le bureau d'études BEST INGÉNIEURS-CONSEILS pour le compte de la société Foncière s.à.r.l..

En application de l'article 30 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, le projet d'aménagement particulier « nouveau quartier » susmentionné est déposé pendant trente jours (jusqu'au 18 novembre 2024 inclus), à la maison communale au service technique (6, Dikrecherstrooss, L-8523 Beckerich) où le public peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau.

Le projet d'aménagement particulier « nouveau quartier » est publié pendant la même durée sur le site internet de la commune www.beckerich.lu, rubrique « Actualités ». Seules les pièces déposées à la maison communale font foi.

Les observations et objections contre le projet d'aménagement particulier « nouveau quartier » doivent, sous peine de forclusion, être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins dans le délai susmentionné de trente jours.

Beckerich, le 18 octobre 2024

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Le Bourgmestre,

Le Secrétaire,



Klima-Bündnis
Lëtzebuerg



DORFERNEUERUNGSPREIS
1996